

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
CIVILES DE L'ETAT

ARRETE N° 01018282806/MFPRA/DGFP/DRHCE

PORTANT NOMINATION

DE MONSIEUR YAO BENIANKE AUBIN
AU GRADE B3 DANS L'EMPLOI
D'INSTITUTEUR.



REF. SIGFAN: PC-15-A/374142

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

- VU LA CONSTITUTION;
- VU LA LOI N° 92-570 DU 11 SEPTEMBRE 1992, PORTANT STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE;
- VU LE DECRET N° 93-607 DU 02 JUILLET 1993, PORTANT MODALITES COMMUNES D'APPLICATION DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE;
- VU LE DECRET N° 93-608 DU 02 JUILLET 1993, PORTANT CLASSIFICATION DES GRADES ET EMPLOIS DANS L'ADMINISTRATION DE L'ETAT ET DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX;
- VU LE DECRET N° 93-609 DU 2 JUILLET 1993, PORTANT MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE;
- VU LE DECRET N° 2009-208 DU 29 JUIN 2009, PORTANT FIXATION DES ECHELLES DE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES ENSEIGNANTS DES EMPLOIS DU SECTEUR EDUCATION/FORMATION;
- VU LE DECRET N° 2012-1119 DU 22 NOVEMBRE 2012, PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT, TEL QUE MODIFIE PAR LES DECRETS N° 2013-505 DU 25 JUILLET 2013, N° 2013-784, N° 2013-785, N° 2013-786 DU 19 NOVEMBRE 2013, N° 2014-89 DU 12 MARS 2014, N° 2015-334, N° 2015-335 ET N° 2015-336 DU 13 MAI 2015;
- VU LE DECRET N° 2013-506 DU 25 JUILLET 2013, PORTANT ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT, TEL QUE MODIFIE PAR LE DECRET N° 2013-802 DU 21 NOVEMBRE 2013;
- VU LE DECRET N° 2014-551 DU 01 OCTOBRE 2014, PORTANT ORGANISATION DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE;
- VU LA DECISION N° 0015/MENET/DECO DU 12 FÉVRIER 2014, PORTANT ADMISSION DEFINITIVE AU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE (C.A.P) TITULARISATION, SESSION 2013 DES CANDIDATS DU PROGRAMME PRESIDENTIEL D'URGENCE (PPU);
- VU LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE DE L'INTERESSE;
- VU LE DOSSIER DE L'INTERESSE;

ARRETE

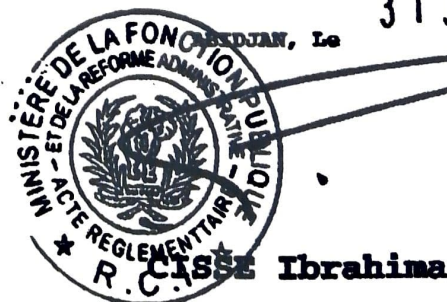
ARTICLE 1: MONSIEUR YAO BENIANKE AUBIN (MLE 411721Q), NE LE 2 MARS 1989, ADMIS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE (C.A.P) TITULARISATION - SESSION 2013, EST NOMME AU GRADE B3 DANS L'EMPLOI D'INSTITUTEUR, CATEGORIE B, 2EME CLASSE, 1ER ECHELON, INDICE 995.

ARTICLE 2: L'INTERESSE CI-DESSUS NOMME EST MIS A LA DISPOSITION DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

ARTICLE 3: LE PRESENT ARRETE QUI PREND EFFET A COMPTER DU 16 SEPTEMBRE 2013, DATE DE PRISE DE SERVICE DE L'INTERESSE, SERA ENREGISTRE, COMMUNIQUE ET PUBLIE PARTOUT OU BESOIN SERA.

ANNEXES

MFPRA/DGFP/DRHCE.....	3
MFPRA/DI.....	1
MFPRA/DGFP/DRHCE/ARCHIVES.....	3
MFPRA/CHRONO.....	1
MIN. EDUCA. NLE. ENS. TECH.....	1
MIN. ECO. FIN. /SOLDE.....	1
MIN. ECO. FIN. /CF.....	1
INTERESSE.....	1
J.O.R.C.I.....	1



Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

E-E-0121

DECISION N° _____ / MENET-FP / DRH/SDPAA

du 07 FEV 2018

Portant mutation à titre de régularisation de
Monsieur YAO Benianke Aubin, Instituteur, matricule 411721Q.

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** La loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : Le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant Modalités Communes d'Application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : Le décret n°2007-695 du 31 décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : Le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : Le décret n° 2017 – 150 du 1^{er} mars 2017, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : Le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu : Le décret n°2017-475 du 19 juillet 2017, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : Les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur YAO Benianke Aubin, Instituteur, matricule 411721Q, précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) Okrouyo, est muté à titre de régularisation dans ladite IEPP, en qualité de Personnel Administratif.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH/SRC	1
DRH/SDPAA	1
Service d'Origine	1
Service d'Accueil	1
Intéressé(e)	1
Chrono	1

Mamadou BARRO

CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE

Année Scolaire 2013/2014

(Réservé aux agents nouvellement affectés)

DIRECTION / DREN SOUBRE

SOUS DIRECTION / DDEN

I. E. P. : OKROUYO

Mme, Mlle, M le (1) INSPECTEUR D'OKROUYO

Certifié que Mme, Mlle, M (2) YAO BERMANKE AUBIN



N° DE DOSSIER DRH 24B00818

MATRICULE 411721 E
(Ne rien inscrire)

Né (e) le : 02/03/1979 à TAABO

Statut(3) FONCTIONNAIRE

Emploi(4) INSTITUTEUR ORDINAIRE

Grade : B3 Classe 2 Echelon 1

Affecté(e) par décision n° 0394/MENET/DELIC du 19/03/2013

Date d'arrivée au poste : 16/09/2013

a pris service le 16/09/2013

Service CPP N'DAKRO Localité N'DAKOUASSIKRO

ou Etablissement En qualité de(5) DIRECTEUR D'ECOLE

Spécialité ou discipline(6)

Classe tenue : CE2
(A remplir impérativement par les Enseignants du Primaire)

Adresse Personnelle : BP 167 Soubre

Fait à OKROUYO le

Signature de l'Intéressé(e)

Réservé à l'Administration du service ou de l'Etablissement	
Malade sans certificat du Conseil de Santé	<input type="checkbox"/>
Malade avec certificat du Conseil de Santé	<input type="checkbox"/>
Remplaçant	<input type="checkbox"/>
Tâche administrative	<input type="checkbox"/>

Date : Nom, Signature et Cachet du Chef hiérarchique immédiat	Date : 28 AOUT 2015 Nom, Signature et Cachet du DRH

- 1) Rayer les mentions inutiles et indiquer la fonction du Chef hiérarchique immédiat
- 2) Rayer la mention inutile et écrire le nom, les prénoms en caractère d'imprimerie
- 3) Fonctionnaire, Temporaire, Assistant technique, Contrat local
- 4) Ancienneté appelé corps
- 5) Fonction actuelle exercée
- 6) Concerner les professeurs. Préciser la spécialité ou la discipline, même les professeurs exerçant une fonction administrative